

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-044

SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint).

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 33

OBJET **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
INTERCOMMUNALE POUR LA MISE EN PLACE DU FESTIVAL TERRE
DES MYSTERES**

Dans le cadre du dispositif de soutien à la diffusion du spectacle vivant mis en place par la Métropole de Lyon, et dans leur volonté de faire territoire, les communes d'Écully, de Limonest, de Lissieu et de Saint-Didier-au-Mont d'Or proposent une programmation culturelle d'une discipline artistique polymorphe de spectacle vivant. Le cirque et la magie ont été retenus en raison des nombreux champs artistiques que ces thématiques proposent.

Ce projet de festival annuel et partenarial est financé par la Métropole de Lyon, par les communes organisatrices ainsi que par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour laquelle une demande de soutien financier a été déposée.

Chaque année un spectacle phare sera accueilli par une commune différente, et dans chacune des cinq communes signataires auront lieu des spectacles ou animations satellites ainsi qu'un volet éducatif en direction de différents publics, en particulier ceux éloignés de la culture, associant la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, dans une démarche intergénérationnelle.

Pour organiser ce festival entre les cinq communes, il convient de conclure une convention qui précisera notamment les modalités d'organisation, les engagements matériels et financiers (annexe n°9).

La convention de partenariat sera conclue pour une durée de quatre ans, en cohérence avec la date de fin du dispositif de soutien à la diffusion du spectacle vivant mis en place par la Métropole de Lyon. Chacune des communes signataires pourra toutefois mettre un terme à cette convention avant le 31 décembre afin de ne pas participer à l'édition suivante.

La Commission Culture réunie le 7 avril 2023, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 29 voix pour et 4 abstentions (groupe Ecully Naturellement)

- Approuve la convention de partenariat intercommunale pour la mise en place du festival Terre de Mystères ;
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 26 avril 2023

Le secrétaire,


Jean-Pierre MANIGLIER

Le maire,


Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le maire

05 MAI 2023


Sébastien MICHEL

Acte à classer

DELIB_2023-044

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T09-25-31.00 (MI244903319)

Identifiant unique de l'acte :

069-216900811-20230505-DELIB_2023-044-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature d'une convention de partenariat intercommunal
pour la mise en place du festival terre des mystères.

Date de décision : 05/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DELIB_2023-044.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 09:25

Par [BOUTET Catherine](#)

Transmis

Date 05/05/23 à 09:25

Par [BOUTET Catherine](#)

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 09:32